

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-o-o-o-

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

-o-o-o-

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

-o-o-o-

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

-o-o-o-

DECRET N° Ca/231 du 15/3/84
portant intégration et nomination de certains
Candidats dans les cadres de la Catégorie I
hiérarchie I des services sociaux (SANTÉ PU-
BLIQUE), en-tête : M. ESSENGUE Alexandre.

LE PREMIER MINISTRE, Chef du Gouvernement,

(/ ions :

(/u la Constitution du 6 Juillet 1979 ;

(/u la loi n°29-80 du 15 Novembre 1980 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 6 Juillet 1979 ;

(/u la loi n°19-82 du 3 Février 1982 portant statut général des
fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n°2087/FR du 21 Juin 1982 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62-190/FR du 5 Mai 1982 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62-195/FR du 5 Juillet 1982 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n°62-196/FR du 5 Juillet 1982 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi n°19-82 du 3 Février 1982
portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62-198/FR du 5 Juillet 1982 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n°63-84/FR-BE du 20 Mars 1983 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n°65-44 du 12 Février 1983 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n°65-378 du 22 Novembre 1983 fixant le sta-
tut commun des cadres de la Catégorie I, hiérarchie I des services de
la Santé de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n°67-50/FR-BE du 24 Février 1987 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des notes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements ;

(/u le décret n°74-470 du 31 Décembre 1979 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n°62-196/FR du 5 Juillet 1982 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n°79-194 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n°80-844 du 28 Décembre 1980 portant nomination des
membres du Conseil des ministres ;

(/u le rectificatif n°81-016 du 28 Janvier 1981 au décret n°80-844
du 28 Décembre 1980 portant nomination des membres du Conseil des minis-
tres ;

(/u le décret n°81-017 du 28 Janvier 1981 relatif aux intérimaires des
membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°83-320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un membre
du Conseil des ministres ;

(/u la lettre n°3 3 1 8/DGSR/DGSR/GR. du 14 Décembre 83 du Directeur
des Services Administratifs et financiers, transmettant les dossiers
constitués par les intéressés ;

///) DECRETE :

48

- 2 -

ARTICLE 1er. En application des dispositions du décret n°65-44 du 13 Février 1965 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires du diplôme d'Etat de Docteur en Médecine (Option : Stomatologie), obtenu à l'Institut Supérieur des Sciences Médicales de La Havane (CUB.), sont intégrés dans les cadres de la Catégorie A. Hiérarchie I des services sociaux (S.M.S. Publiques) et nommés au grade de médecin de 1ère classe stagiaire, indice 1110.

M. - ESSENGUE Alexandre, né le 7 Février 1956 à Lipounou.
M. - BOUNDA-BILA Gabriel, né en 1957 à Aboudji (Divenié).

ARTICLE 2. Les intéressés sont mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3. Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera.

Brassaville, le 15 Mars 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUNSA...

Le ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO ESTOIGNA...

Colonel Louis SYLVAIN-GOM...
Le ministre des Finances,

Itini Ossetoumba LEROUNDZOU...

AMPLIATIONS :

JORFC	1
DETFP/DFP	6
DFP/BST	3
DGB	3
DCF	1
AFPS	1
MSRS	1
DGSI	6
INSTRUMENTS	4
DOSSIERS	8
SGCI/BC	3